

# COMMUNE DE BOURRIGNON

## Bulletin d'information



### Bâtiment de l'ancienne école

Dans le cadre des travaux de réparation du toit du bâtiment de l'ancienne école, les Autorités communales doivent procéder à l'évacuation des pigeons nichant dans les combles.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Sauvain désinfection et débuteront dans la semaine du 14 au 18 mars. Cette intervention consiste en la pose d'un filet pour empêcher les pigeons d'entrer dans les combles. Les pigeons se trouvant dans le bâtiment seront capturés et relâchés à l'extérieur du village. Cela signifie qu'ils chercheront à s'établir dans un autre endroit.

Les Autorités communales prient donc la population de surveiller les greniers et de faire fuir les pigeons dans le cas où ils prendraient possession de ces locaux.

Les membres du Conseil communal remercient d'avance la population pour l'attention portée à ce message.

Le Conseil communal

Bourrignon, le 11 mars 2022